



# AVIATION CIVILE FOCUS

## Comité de suivi télétravail du 12/12/17 : ce que vous devez savoir FOCUS N° 63

Le télétravail se met en marche doucement à la DGAC.  
352 télétravailleurs répartis dans presque tous les services.  
Les demandes peuvent se faire tout au long de l'année. Vous ne l'avez pas encore fait ? Tous les formulaires et explications  
<https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/carriere/teletravail>

- Conférence organisée au siège de la DGAC le 30 janvier 2018 (9:30-12:30) à suivre en web-conférence.  
Modalités envoyées aux services par le SG.
- Les conditions d'accessibilité aux applications vont être revues.
- Enquête qualitative envoyée aux télétravailleurs au 1<sup>er</sup> trimestre.
- Chartes locales : doivent être conformes au décret. Elles n'ont aucune valeur juridique, seul le décret fait foi.
- Médecins de prévention : vont recevoir la liste des télétravailleurs.
- Pas de renouvellement automatique, il faut refaire une demande avec un préavis de 2 mois avant la date anniversaire.

Pour le SPAC-CFDT, le télétravail doit être abordé de façon positive pour trouver les solutions aux difficultés de mise en place. L'équité de traitement de demandes est essentielle. Les problématiques des directions sont proches, elles devraient mettre en commun leurs expériences plutôt que réinventer à chaque contrainte rencontrée.



POUR NOUS ÉCRIRE :  
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :  
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS  
01 58 09 45 55